

M. FULTON: Le président ne peut pas déclarer que c'est un amendement, si en réalité ce n'en est pas un. Ce principe est clairement établi.

M. NOSEWORTHY: Vous devriez nous donner la motion originale, puis l'amendement.

Le PRÉSIDENT: S'il plaît au Comité et si le Comité l'ordonne, nous allons présenter une fois de plus la motion, la modifier encore une fois et recommencer toute l'affaire.

M. WOOD: C'est peut-être le moyen le plus rapide.

M. GIBSON: Oui, faisons cela.

Le PRÉSIDENT: Il a été convenu que je présenterais la motion de nouveau. La voici:

Que, en plus des autres témoins à venir le Comité entende le témoignage de délégués représentatifs indiens relativement à leurs désirs et à leurs opinions au sujet du bill n° 79.

La présente motion a été modifiée par M. Simmons comme il suit:

Que tous les mots à la suite de "que" soient biffés et que leur soient substitués les termes suivants: Le Comité est d'avis qu'il n'est plus nécessaire d'entendre d'autres témoignages, mais recommande que la Loi sur les Indiens soit étudiée à nouveau dans deux ans.

M. FULTON: J'invoque le Règlement: ce que vous venez de lire n'est pas un amendement, mais une négation directe.

Le PRÉSIDENT: J'ai déjà déclaré que c'était un amendement.

M. FULTON: J'en appelle de votre décision.

Le PRÉSIDENT: M. Fulton en appelle de la décision du président, parce qu'à son avis, ce n'est pas un amendement en bonne et due forme. Tous ceux qui appuient la décision du président, veuillez dire oui, s'il vous plaît?

M. FULTON: Serait-il possible d'avoir un vote à mains levées?

M. BLACKMORE: Le résultat devrait être consigné.

(La décision du président est adoptée par un vote enregistré.)

Le PRÉSIDENT: Nous avons maintenant adopté la décision relative à l'amendement. Nous allons donc régler le cas de l'amendement à la motion.

J'imagine que vous désirez que ce vote-ci soit également enregistré?

M. FULTON: Je crois que c'est préférable, cela épargnera du temps plus tard.

Le PRÉSIDENT: Êtes-vous prêts à voter?

(L'amendement est adopté par un vote enregistré).

Passons maintenant à la motion amendée.

Désirez-vous que le vote soit enregistré?

M. FULTON: Adopté sur division.

Adopté.

L'hon. M. HARRIS: Permettez-moi d'interrompre un moment, je veux verser au compte rendu les traités auxquels M. Hatfield s'était tant intéressé. Je les oubliais (voir Appendice B.)

M. APPLEWHAITE: Sont-ils en vigueur?

L'hon. M. HARRIS: Nous avons eu passablement de difficultés à découvrir quels traités il désirait. J'ai ici celui dont il avait donné le nom. Il ne comporte qu'une référence à la chasse et à la pêche telle que signalée dans la cause de Sylllyboy et prévoit aussi des réunions annuelles en vue de prêter le serment d'allégeance.

Le PRÉSIDENT: Le bill est-il adopté?

M. FULTON: Sur division.